

Premier conseil d'école du jeudi 3 novembre 2016
Ecole élémentaire Georges Brassens

Ordre du jour	
1. Règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école.....	2
2. Organisation pédagogique pour l'année 2016-17	2
• Effectifs et répartition pédagogique.....	2
• Effectif prévisionnel pour la rentrée 2017	2
• Personnel de l'Education nationale.....	2
• Personnel Auxiliaire de Vie Scolaire et besoins restant à couvrir	3
• Modalités des rencontres parents/enseignants	3
• Elections des représentants des parents d'élèves	3
3. Sécurité des personnes	4
• Nouvelles modalités concernant le plan Vigipirate	4
• Exercices d'évacuation des locaux	4
• PPMS, plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs.....	4
• Modalités de contrôle des absences des élèves.....	5
• Modalités des transferts de responsabilités.....	5
• Sécurité concernant les clôtures de l'école.....	5
• Sécurité dans la cour à proximité des travaux du chantier.....	5
4. Règlement intérieur de l'école	5
5. Partie pédagogique.....	6
• Les nouveaux programmes	6
• Projet d'école et projets de cycles.....	6
• Enseignement de langue vivante.....	8
• Accompagnements pédagogiques et aides aux élèves	8
• Liaisons inter cycles.....	8
6. Coopérative scolaire et activités pédagogiques financées	9
• Point financier.....	9
• Projets et activités prévues par l'école.....	9
• Projets par l'association APEM pour soutenir les activités pédagogiques.....	9
7. Fonctionnement de la structure périscolaire dans le cadre du PEDT	10
• Evolution de la fréquentation* :.....	10
• Fonctionnement des activités périscolaires.....	10
• Utilisation des locaux par l'ALAE en présence d'enfants : bibliothèque et préfabriqué	10
• Mise à disposition d'un espace « devoirs » pour les enfants volontaires :	11
8. Points divers.....	11
• Restauration : présentation des critères de choix de la municipalité	11
• Portail Famille en ligne : point sur le fonctionnement.....	11
• Entrée des enfants à 8:45 par le portail ALAE et paiement des prestations	11
• Possibilité d'aménagement d'un chemin piétonnier le long des terrains de tennis.....	12
• Présentation des projets d'agrandissement de l'école	12
Points non abordés	12
• Modalités pour le goûter des enfants	12
• Investissements de la Municipalité sur l'école	12
Informations sur les points non abordés	12
• Modalités pour le goûter des enfants	12
• Investissements de la Municipalité sur l'école	13

Ouverture du conseil d'école à 18:05

1. Règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'école

Deux modifications :

- en caractères italiques : Un secrétaire est désigné en début de séance. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, *la présidente rédige un procès-verbal de la réunion en concertation avec le secrétaire désigné.*

- Suppression : Lors du dernier conseil de l'année, un représentant des parents d'élèves et un enseignant seront désignés pour préparer les élections de l'année suivante.

Cette préparation est effectuée en début d'année scolaire en fonction des disponibilités des parents d'élèves élus.

Modifications adoptées par les membres du conseil

2. Organisation pédagogique pour l'année 2016-17

• Effectifs et répartition pédagogique

403 élèves à la rentrée

Classe	nombre	Classe	nombre
01 - CP A - LAVIGNE Béatrice -	26	09 - CE2 B - DUTHIL Fabienne	26
02 - CP B - JORET Karine	25	10 - CE2-CM1 - POIRIER Emilie	26
03 - CP C- RODRIGUEZ Lydie	26	11 - CM1 A - MICHONNEAU Edwige	29
04 - CP CE1 - VRIGNAUD Sara	23	12 - CM1 B - CASSE Sylvie	28
05 - CE1 A- DEDIEU Audrey et BONHOMME Samia	28	13 - CM1 CM2 - QUINZONI Christelle	26
06 - CE1 B - PECHADE Laurence	28	14 - CM2 A - TIGE Mylène	30
07 - CE1-CE2 - BORG Nathalie	26	15 - CM2 B - BARTHES Laëtitia	30
08 - CE2 A - SIMIER Françoise	26	GUIBERT Dominique	directrice

• Effectif prévisionnel pour la rentrée 2017

Projection mécanique des effectifs en septembre 2017 d'après les données de Base Elèves au 20 septembre 2016

	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total élémentaire
sept-16	78	86	83	79	79	76	403
sept-17	X	78	86	83	79	79	405

• Personnel de l'Education nationale

L'équipe pédagogique :

Quatre nouvelles collègues : mesdames Péchade, Vrigniaud et Dedieu dont le temps partiel – 80%

- est complétée par madame Bonhomme

16 enseignantes au total pour 15 classes

1 directrice déchargée d'enseignement

Autres personnels associés à l'équipe pédagogique :

- l'équipe de la Circonscription de Blagnac, dont dépendent les écoles de Merville avec :

- l'inspecteur de l'Education nationale, monsieur Delourme,
- les conseillères pédagogiques, mesdames Madamour et Perez,
- le maître animateur en informatique, monsieur Rey,
- la secrétaire de circonscription, madame Tourtrol.

- le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Son objectif est l'aide aux élèves en difficulté. Les Rased sont placés sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, Inspecteur de l'Education nationale, qui les pilote (quatre antennes sur la

circonscription de Blagnac). Celui de l'école dépend de l'antenne de Beauzelle. Ils sont constitués de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased. Le Rased intervient également dans le cadre du suivi des élèves en situation de handicap (analyse des besoins de l'enfant avec les familles et les équipes pédagogiques, constitution des dossiers pour la MDPH, suivi de la scolarité en lien avec la référente de scolarité), Il est également sollicité pour les élèves susceptibles de relever d'une orientation vers les enseignements adaptés du collège à l'issue de leur scolarité primaire. Dans toutes ces situations, chaque membre du Rased selon ses missions peut être amené à intervenir. Dans le cadre de difficultés plus "passagères", ce sont les enseignants qui interpellent le Rased par l'intermédiaire d'une demande d'aide écrite. Ces demandes sont analysées et une réponse est donnée en fonction des possibilités et des directives générales arrêtées en équipe de circonscription.

Trois types d'acteurs peuvent intervenir :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E),
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G),
- la psychologue scolaire, Mme Villamana.

Depuis la circulaire ministérielle du 28 août 2014, le Rased constitue un pôle ressource pour les équipes pédagogiques.

Dans les autres personnels associés à l'école, il y a aussi:

- le Centre médico-social basé sur une école de Blagnac,
- l'enseignante référente de scolarité, chargée du suivi de la scolarité des enfants avec handicap,
- le médecin scolaire,
- l'infirmière scolaire.

Ces trois dernières personnes sont basées au collège d'Aussonne.

- **Personnel Auxiliaire de Vie Scolaire et besoins restant à couvrir**

Dix élèves en situation de handicap sont scolarisés sur l'école élémentaire, élèves bénéficiant d'un PPS, Projet Personnalisé de Scolarisation.

Certaines situations de handicap nécessitent l'aide humaine d'AVS, Auxiliaires de Vie Scolaire, qui soutiennent les élèves avec PPS (la notification d'AVS est faite par la MDPH, Maison Départementale de la Personne Handicapée, auprès de laquelle les familles ont déposé un dossier de demande pour ce PPS). Cet accompagnement à temps partiel de leur scolarité par un adulte leur permet de compenser la fatigabilité qu'entraînent pour eux les apprentissages.

Sur les 10 élèves avec PPS, 9 devraient être accompagnés par un AVS.

Au 3 novembre, c'est le cas pour 7 enfants. L'école attend deux accompagnements supplémentaires, un pour un enfant inscrit sur l'école fin août (transfert de dossier en cours entre les MDPH de deux départements) et une autre affectation pour un nouveau PPS.

- **Modalités des rencontres parents/enseignants**

- En raison du renforcement du plan Vigipirate, la directrice n'a pu organiser la réunion habituelle d'information sur le fonctionnement de l'école le matin de la rentrée, cependant les nouvelles familles arrivées sur Merville durant l'été ont été reçues.
- Une réunion d'information sur le fonctionnement de la classe a eu lieu au mois de septembre, organisé par chaque enseignante.
- Une rencontre parents /enseignants pour informations sur la scolarité de l'enfant à la demande des parents ou de l'enseignant. Lorsque le suivi de la scolarité de l'enfant l'exige, l'enseignante peut rencontrer la famille plusieurs fois dans l'année.

- **Elections des représentants des parents d'élèves**

Taux de participation des familles en hausse cette année, plus de 50%.

3. Sécurité des personnes

- **Nouvelles modalités concernant le plan Vigipirate**

Les directives préfectorales n'autorisent plus l'accès des parents dans l'école.

Mme le Maire a organisé fin août une réunion pour organiser la rentrée des classes. Étaient présents les élus concernés, les directrices des écoles, le responsable du secteur Enfance & Jeunesse et la police municipale. Consciente de l'importance de la première journée d'école pour les CP, madame le Maire a assoupli les dispositions, permettant ainsi, après contrôle lors de l'entrée par la directrice, la présence des parents pour accompagner leurs enfants dans la cour.

La gendarmerie de Grenade, la veille de la rentrée, a fait le tour de tous les établissements scolaires afin de vérifier que les nouvelles conditions de sécurité étaient bien mises en place pour le jeudi.

Le matin de la rentrée, aucun parent, si ce n'est ceux des CP, n'a été admis dans l'enceinte de l'école. Un périmètre de sécurité avait été établi avec des barrières de ville. Mme le Maire et d'autres élus assuraient la distribution du guide gouvernemental de sécurité à l'attention des parents. Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires, précise que la gendarmerie est venue s'enquérir ce matin-là de la raison de la présence de parents dans l'enceinte de l'école.

La directrice de l'ALAE et la directrice de l'élémentaire ont examiné les déroulements possibles de la journée d'un enfant afin de vérifier que les conditions de sécurité étaient bien réunies sur les différents temps d'accueil et de sortie.

Chaque école a transmis à son inspecteur les modalités mises en place concernant la sécurité des personnes. Ces informations étaient synthétisées pour transmission à monsieur le Préfet.

La directrice de l'école a reçu une délégation de parents d'élèves élus afin d'explicitier ces mesures.

Toutes les familles ont été informées par le biais de la note de rentrée.

Suite à la réorganisation des transferts de responsabilités l'an dernier, les nouvelles directives n'ont pas apporté de grands changements pour les parents d'enfants en élémentaire, si ce n'est pour l'organisation du jour de la rentrée.

Les parents en retard contournent l'école après 16:15, pour récupérer leur enfant auprès des services périscolaires.

Les Parents :

- Demande de déplacements des barrières pour permettre le passage des poussettes vers le chemin piétonnier.
- Proposition de placer des barrières fixes.

La Municipalité :

- La première demande sera vue avec le policier municipal,
- pas de barrières fixes, les barrières sont là pour délimiter un périmètre. Les normes peuvent changer.

La Directrice :

L'entrée principale doit pouvoir être dégagée rapidement pour l'accès à tout véhicule de secours.

- **Exercices d'évacuation des locaux**

Le premier exercice d'évacuation a eu lieu dans la première quinzaine suivant la rentrée. Les classes ont évacué les locaux en moins de deux minutes, ce qui est un temps rapide pour un premier exercice annuel.

Modalités des trois exercices d'évacuation de l'année :

- premier exercice : enseignantes et enfants prévenus,
- deuxième exercice : les enseignantes sont prévenues,
- troisième exercice : personne n'est prévenu.

- **PPMS, plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs**

Depuis cette année, trois exercices annuels.

Premier exercice de confinement qui a eu que le 17 octobre 2016, thème : le risque chimique. Les classes sont confinées durant une heure dans les espaces prévus à cet effet.

Deuxième exercice qui aura lieu avant les vacances de Noël sur le thème d'une intrusion à l'école, stratégie à suivre : la fuite hors de l'école par chaque classe.

Troisième exercice, toujours sur le thème d'une intrusion à l'école, la stratégie sera alors de s'enfermer dans la classe et de se protéger de la manière la plus silencieuse possible.

Nouvelles modalités suite à un entretien avec des parents d'élèves élus : une note préalable informe systématiquement les familles pour qu'elles puissent rediscuter, le soir venu, de l'exercice avec leur enfant.

Suite à ce premier exercice, des familles seront informées des conduites de tenir en cas d'incident majeur :

- ne pas contacter l'école,
- ne pas venir chercher son enfant,
- se brancher sur une radio d'information.

- **Modalités de contrôle des absences des élèves**

Les collègues informent la directrice dès l'entrée en classe des absences d'élèves par le biais d'une fiche navette, la directrice contacte les familles qui n'ont pas laissé de message pour les informer de l'absence de leur enfant et en connaître la raison. Pour les enfants venant seuls à l'école, cette organisation permet de prévenir la famille en matinée si l'enfant n'est pas arrivé à l'école.

Cette organisation reprendra à partir de novembre.

Les parents doivent donc prévenir l'école avant 9:15 et communiquer un billet de justification d'absence lors du retour de l'enfant.

Cette année, il sera constamment rappelé dans les notes d'information aux familles que les enfants doivent arriver à l'heure aux entrées de l'école afin de ne pas perturber le fonctionnement.

- **Modalités des transferts de responsabilités**

L'organisation mise en place l'an passé donne satisfaction.

Quelques enseignantes soulignent les retards (en sortie de classe) générés par les absences imprévues d'animateur. Il semblerait opportun de remettre les listes de présence aux services périscolaires sur les portes de classe comme l'an dernier.

En décembre, le responsable du secteur Enfance & Jeunesse organisera une réunion avec les directrices des écoles pour faire un point sur les transferts de responsabilités.

- **Sécurité concernant les clôtures de l'école**

Le portail de la cour donnant sur le gymnase a été abaissé, ne permettant plus le passage d'un enfant au dessous. Il a été rappelé à l'enfant concerné - enfant de neuf ans qui s'est glissé au dessous en un aller-retour - la conduite à tenir à l'école.

- **Sécurité dans la cour à proximité des travaux du chantier**

Le chantier de construction avoisinant l'école est en règle concernant les procès-verbaux sécuritaires, vérification faite par la Municipalité.

M. Fourquet, maire adjoint chargé des Projets, de l'Aménagement et des Travaux : Aucune charge de poids de la grue ne vient au-dessus de l'école. Un coordinateur de sécurité est constamment sur le chantier.

Suite à l'interrogation des parents d'élèves, la directrice d'école précise que, par moments, une rubalise a pu être installée par l'ALAE en travers du terrain herbeux pour en interdire l'accès aux enfants (organisation des lieux ou terrain détrempe), ce n'est nullement en raison des travaux sur le chantier. Cet espace est interdit aux enfants dès que le terrain est trop humide.

4. Règlement intérieur de l'école

Règlement identique à celui de l'année précédente

Ajout suivant (en caractères italiques) dans le paragraphe final :

L'inscription de votre enfant suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement ainsi que des principes énoncés par la Charte de la Laïcité.

Règlement intérieur adopté à l'unanimité

5. Partie pédagogique

- **Les nouveaux programmes**

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
PS – MS - GS	CP – CE1 – CE2	CM1 – CM2 – 6e
cycle des apprentissages premiers	cycle des apprentissages fondamentaux	cycle de consolidation

Les programmes sont conçus en application du nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » qui regroupe cinq grands domaines : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

Cf <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>

L'accent est mis sur les langages, notamment la langue française et les mathématiques, tant à l'oral qu'à l'écrit : les compétences orales sont valorisées dans ces nouveaux programmes, ceci jusqu'à la troisième.

Les nouveaux programmes pour le cycle 2 insistent davantage sur les compétences de lecture et notamment de décodage/encodage. L'intégration du CE2 au cycle 2 doit permettre d'assurer des compétences de base solides en lecture et en écriture pour tous les élèves.

Le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce cycle a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

Nouveauté : La terminologie « enseignement moral et civique » au cycle 2 et au cycle 3 remplace l'instruction civique

- La sensibilité : soi et les autres
- Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres
- Le jugement : penser par soi-même et avec les autres
- L'engagement : agir individuellement et collectivement

Cf <http://www.education.gouv.fr/cid38/presentation-des-programmes-et-des-horaires-a-l-ecole-elementaire.html>

- **Projet d'école et projets de cycles**

Continuation du Projet d'école 2014 – 2018

AXE 1

- Rendre l'enfant acteur dans ses apprentissages

Objectifs:

Evoluer dans les pratiques enseignantes pour lutter contre " une passivité " des élèves dans leurs apprentissages ; développer des stratégies, des capacités à utiliser des outils ; fédérer tous les enfants de l'école autour de projets collectifs.

AXE 2 - Améliorer les compétences des élèves dans les domaines fondamentaux .

Pour les enseignants, remanier les outils mis à la disposition des élèves pour une meilleure cohérence pédagogique.

Pour les élèves : développer des stratégies, des capacités à utiliser des outils.

AXE 3 - Développer l'enfant citoyen : avoir un comportement citoyen et développer un esprit critique.

Conseil des enfants

- Organisé en deux conseils : un pour les délégués des classes de CP et de CE1, un pour les délégués des classes de CE2, CM1 et CM2, afin de permettre l'expression de la parole des plus petits dans un groupe moins important,
 - la fréquence sera d'un conseil par trimestre, la fréquence d'un par période étant trop lourde à gérer pour que les actions aboutissent,
 - le déroulement est toujours identique : ce qui convient, ce qui ne convient pas, une proposition pour améliorer la vie dans l'école,
 - le conseil est présidé par la directrice de l'ALAE, la responsable des affaires scolaires et la directrice de l'école pour que chaque point présenté par les délégués puisse trouver un interlocuteur qui y réponde.
 - Chaque classe prépare le conseil des enfants en amont par un conseil de classe.
- Compte rendu des points abordés au troisième conseil d'école.

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires : Proposition du visionnement du clip d'AMALGAM, contre le harcèlement, produit par la maison des jeunes.

Réponse favorable des enseignantes du CE1 au CM2. M.Tillier, responsable du secteur Enfance & Jeunesse organisera avec l'animateur concerné les disponibilités de celui-ci.

École et Cinéma

Participation de toutes les classes à ce dispositif national.

Trois films qui font date dans la culture cinématographique visionnés au cinéma de Grenade.

C'est une initiation à la lecture d'images, une ouverture et une pratique culturelles ainsi qu'un travail sur les comportements à tenir dans une salle de cinéma. Chaque enseignante organise comme elle le souhaite un travail avant et après la séance.

La Grande Lessive d'octobre

Manifestation nationale organisée par une plasticienne Joëlle Gonthier.

Le thème de la lessive d'octobre : matière à penser.

Exposition des productions des enfants sur les grilles extérieures de l'école les deux derniers jours avant les vacances de Toussaint.

Le Printemps des Poètes en mars 2017

Participation à cette manifestation nationale autour de poèmes, sur une semaine, par des échanges interclasses.

CE1

Projet artistique autour du cirque pour les classes de CP/CE1, CE1A, CE1B et CE1/CE2 sur une semaine et demie en tout. Voir pour l'occupation du gymnase avec Pascale Rampazzo, à la mairie.

CE2

Projet autour du jardinage

Projet des contes de la mythologie avec une visite au musée Bemberg à Toulouse

CE2/CM1

Activité vélo en EPS si le nombre de parents agréés est suffisant pour encadrer une sortie sur route. Ces conditions réunies, l'enseignante sollicitera, comme l'an passé, l'aide de la Municipalité pour un véhicule neuf places.

CM1

Cycle natation à l'espace Jean Vauchères de Colomiers du 17 avril au 30 juin 2017 le mardi matin de 9:00 à 11:15.

Pas de disponibilité du maître nageur pour l'encadrement d'un groupe.

Activité soumise au nombre de parents disposant de l'agrément natation pour pouvoir encadrer les deux classes. Pour le moment, le nombre est insuffisant, il est besoin de deux parents par classe pour chaque séance.

CM2

Travail littéraire sur un auteur jeunesse Thierry Dedieu avec une rencontre de l'auteur en avril.

Visite au musée de la Résistance à Toulouse.

Un projet de réalisation d'un court métrage d'animation en gestation. Un parent d'élève propose un contact avec une personne compétente dans ce domaine.

Accro sport en EPS avec présentation aux familles de la classe.

Cycle 3

Une visite a eu lieu dans une ferme à Thil, une chèvrerie, dans le cadre des sciences.

- **Enseignement de langue vivante**

Enseignement de l'anglais couvert du CP au CM2, soit par l'enseignante de la classe, soit par le biais d'échange de services entre enseignantes de l'école élémentaire.

- **Accompagnements pédagogiques et aides aux élèves**

Pédagogie différenciée

Chaque enseignante apporte une aide à l'élève dès qu'il en manifeste le besoin dans le cadre de la classe par une pédagogie différenciée.

APC, Activités Pédagogiques Complémentaires

Les élèves peuvent aussi bénéficier d'une aide pédagogique assurée en petits groupes dans le cadre des APC. L'organisation de l'APC est de la responsabilité de l'enseignante. Elle peut concerner les domaines fondamentaux des mathématiques et du français, la méthodologie et porter aussi sur des activités pédagogiques en lien avec le projet d'école et/ou les projets de cycles ou de classe.

- **Liaisons inter cycles**

La liaison grande section / CP

Elle sera élaborée prochainement et conjointement par les enseignantes de ces classes à peu près sur les mêmes modalités que les années passées et débutera fin janvier 2017.

C'est une liaison efficace au regard de l'assurance des CP dès les premiers jours d'école.

Elle a été parfaitement complétée par le travail de l'ALAE sur le temps périscolaire via la découverte du self par les grandes sections pour plusieurs repas (courant juin).

La liaison CM2/6e

L'école travaille avec les deux collèges dont dépendent les scolaires de Merville.

Depuis deux ans, il y a une nouvelle instance officielle, le conseil école-collège qui est piloté conjointement par le principal du collège et par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré.

Selon le pilotage initié, cette instance peut travailler sur la continuité pédagogique, les pratiques professionnelles, l'évaluation des acquis des élèves, les parcours scolaires, etc.

Selon les nouveaux programmes, la 6^e fait partie du cycle de consolidation avec le CM1 et le CM2.

Il n'y aura pas cette année de journée de travail conjointe entre enseignants de 6^e et enseignants de CM, seulement les trois conseils école-collège pour chaque collège d'affectation.

Des informations plus précises seront communiquées aux prochains conseils, suite aux conseils école-collèges.

À la demande des parents sur le projet d'un nouveau collège, Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires, répond que la Municipalité n'a pas encore reçu le dossier de candidature. La municipalité contacte le Conseil Départemental une fois par mois à ce sujet.

La sectorisation des collèges pour les enfants de Merville reste la même.

6. Coopérative scolaire et activités pédagogiques financées

Nouvelle mandataire : Christelle Quinzoni, aidée dans la gestion par Lydie Rodriguez

- **Point financier**

Lors de la clôture annuelle des comptes pour l'OCCE, Office central de la coopération à l'école (association nationale pour la gestion des coopératives des écoles publiques), au 1er septembre, la coopérative avait un solde créditeur de 21 548 €.

Versement par les familles pour cette nouvelle année scolaire :

Environ 3 000 €, soit à raison de 15 € par famille (cependant, la participation est libre, certaines familles peuvent donner moins, d'autres plus), une moyenne d'à peu près une famille sur deux qui participe au financement de cette coopérative par le biais de cette cotisation annuelle.

- **Projets et activités prévues par l'école**

En crédit :

- la photographie scolaire.

En débit :

- la location du bassin de natation auprès de la ville de Colomiers. Le coût des transports en bus est pris en charge par la Municipalité.
- Les transports pour tous les enfants de l'école pour les séances de cinéma à Grenade,
- une partie du ticket d'entrée pour chaque séance de cinéma,
- l'achat de petit matériel pour des projets, autre que le matériel acheté avec les subventions de la municipalité pour les fournitures scolaires,
- l'achat de livres et d'albums jeunesse,
- l'abonnement annuel à une revue de son choix par classe,
- l'allocation à chaque classe d'une somme de 900 €, soient 13 500€ au total, pour ses projets pédagogiques (chaque enseignante justifie par des factures auprès de la coopérative l'usage de cette somme).

- **Projets par l'association APEM pour soutenir les activités pédagogiques**

En crédit :

- vente de tableaux magnets,
- vente de chocolat pour les fêtes de fin d'année,
- organisation d'une manifestation « Vide ta chambre » le 26 novembre au gymnase sur le modèle du vide grenier. Les parents d'élèves sollicitent les enseignantes pour une aide ce jour-là.

En débit :

- avec la subvention municipale de 3900 € pour les festivités, le goûter de Noël du 16 décembre et le cadeau du Père Noël à chaque classe. Organisation souhaitée de l'après-midi à communiquer à l'APEM. Les couverts jetables sont à financer par la coopérative scolaire.
- le carnaval du village qui aura lieu le samedi 23 mars.

Proposition à l'équipe enseignante de l'organisation d'une fête de l'école par l'association APEM en fin d'année :

- une occasion de réunir les trois parties autour d'un repas le soir,
- avec une aide pour la prise en charge des responsabilités proposées par la Municipalité,
- une restauration prise en charge par les parents d'élèves,
- en lien avec l'ALAE pour soutenir leur spectacle, spectacle de qualité.

Lydie Rodriguez, chargée de coopérative :

L'école est favorable à cette proposition dans la mesure où elle pourrait aider l'ALAE dans l'organisation (travail de production d'affiches, en production d'écrits et en arts plastiques).

Réunion à organiser pour définir l'organisation.

Réserver rapidement la salle polyvalente auprès de Pascale Rampazzo pour un mardi au mois de juin.

7. Fonctionnement de la structure périscolaire dans le cadre du PEDT

- **Evolution de la fréquentation*** :

**Données comparatives issues des 2 ALAE (maternel et élémentaire) en semaine 42 (année scolaire 2015-16) et semaine 41 (année scolaire 2016-17).*

	Moyenne		Diff. Enfant	Evolution 2016	
	2015	2016			
MATIN	130	145	15	11	11%
MIDI	513	524	11	2	2%
TAP	287	263	-23	-8	-8%
SOIR	101	115	15	15	15%

A noter :

- Faible impact de la tarification des « Ateliers » (remplaçant les TAP) sur la fréquentation de la tranche horaire « 16h-17h » (une vingtaine d'enfant en moins)
- Augmentation de la fréquentation des ALAE matin et soir (une quinzaine d'enfant en plus)

Les Parents : La tarification pose-t-elle problème ?

M.Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Faiblement ; cinq familles ont porté réclamation.

Les parents sollicitent la Municipalité pour une étude affinée de la fréquentation des ALAE en fonction du Quotient Familial (QF).

A noter : Le comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) se réunira courant hiver 2017, afin d'effectuer son évaluation annuelle. A cette occasion, les différents partenaires socio-éducatifs pourront évoquer le fonctionnement des ALAE (en présence d'un représentant de la CAF et des élus locaux). A ce titre, le service Enfance Jeunesse encouragera toutes actions favorisant le développement de la continuité et de la complémentarité éducatives (ex : projets communs sur la fête de l'école).

- **Fonctionnement des activités périscolaires**

M.Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Les « TAP » ont été remplacés par les « Ateliers ». Cette proposition d'activités intègre l'ALAE du soir sur la tranche horaire « 16:00-17:30 ». Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) au trimestre (avec engagement de présence). Tous les enfants ont obtenu une proposition de leur choix, même si ce n'était pas le premier. Certains ateliers ont été annulés en raison du manque d'inscriptions.

Les familles souhaitant bénéficier d'une récupération à partir de 17h, inscriront leur(s) enfant(s) sur l'ALAE du soir. La récupération des enfants à partir de 17h facilite l'organisation du transfert de responsabilités entre l'école et l'ALAE (récupération des enfants en sortie de classe, contrôle des présences, constitution des différents groupes d'activités), et permet la mise en œuvre d'une programmation d'activités.

Certains parents s'inquiètent de l'impact des activités physiques et sportives organisées sur le temps méridien, sur la disponibilité des enfants aux apprentissages en début d'après-midi.

Béatrice Lavigne, enseignante : Les enseignantes ressentent des enfants plus disponibles aux apprentissages cette année en début d'après-midi en raison d'une diminution des activités durant la pause méridienne, ils arrivent plus calmes en classe. Ces activités sportives ne portent pas de préjudice aux activités scolaires.

- **Utilisation des locaux par l'ALAE en présence d'enfants : bibliothèque et préfabriqué**

Un préfabriqué de 90 m² sera mis à disposition de ALAE prochainement (implantation durant les vacances de Toussaint sur la pelouse de l'élémentaire).

- **Mise à disposition d'un espace « devoirs » pour les enfants volontaires :**

M.Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Dans le cadre de l'ALAE du soir - et de son projet pédagogique -, l'équipe d'animation organise des activités « calmes » dans l'un des deux préfabriqués dédiés au secteur « animation ».

Dans ce contexte - et en vue de répondre à la demande de nombreux parents -, un espace « devoirs » est à la disposition des enfants volontaires. Respectant la réglementation des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM), ce dispositif se distingue d'un « accompagnement à la scolarité ». Actuellement, ce dispositif concerne 5 à 6 enfants maximum par soirée.

Demande des parents : Souhait d'une information sur plus de lisibilité auprès des familles du fonctionnement de cet espace sur l'ALAE du soir.

Lors du prochain comité de pilotage du PEDT, cette question pourra être abordée entre la Municipalité et les parents d'élèves élus.

8. Points divers

- **Restauration : présentation des critères de choix de la municipalité**

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires, présente ses excuses aux parents d'élèves sur le fait qu'aucune visite n'a été organisée et le fait que les parents n'aient pas été sollicités pour accompagner la Municipalité sur d'éventuelles visites, comme cela avait été suggéré. Elle ajoute que le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) est dans le bureau de Mme Seguin et que les parents qui le souhaitent peuvent demander à le consulter.
Les menus sont équilibrés.

- **Portail Famille en ligne : point sur le fonctionnement**

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires : Le portail famille est actif.

La commune recommande aux familles d'éviter les connexions par téléphone portable et tablette. En cas de difficulté, les parents d'élèves sont conviés à prendre contact :

- ALAE matin/soir → service Enfance Jeunesse (05.34.52.80.33. / reservations.sej@merville31.fr)
- Restauration → service Affaires scolaires (05.34.52.80.34. / restauration.scolaire@merville31.fr)

- **Entrée des enfants à 8:45 par le portail ALAE et paiement des prestations**

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires : L'entrée des enfants à 8:45 par le portail de l'ALAE concernait l'année précédente une minorité d'enfants, cet accommodement gratuit était alors possible. Cette année scolaire, il y a eu augmentation des demandes, ne pouvant plus être gérée dans le cadre d'un accueil collectif, il y a eu donc facturation.

Remarques des parents d'élèves :

- Les horaires de l'école maternelle ont changé cette année, variation de cinq minutes, l'entrée est maintenant à 9:00 au lieu de 9:05,
 - l'application des nouvelles mesures du plan Vigipirate depuis le début de l'année scolaire occasionne une attente importante des parents pour déposer leur enfant en mains propres à l'école maternelle. Cette attente rend difficile le contournement de l'école élémentaire en moins de cinq minutes pour accéder au portail d'entrée avant 9:00. Est demandé la possibilité pour des familles de passer sur le temps scolaire de 8:50 à 9:00 par le portillon d'entrée de l'ALAE.
- Sinon, il y a demande d'aménagement des horaires de l'école élémentaire pour rendre possible le passage d'une école à une autre.

Dominique Guibert, directrice : Suite à la configuration des locaux avec la création du nouveau bâtiment, l'école a toujours souhaité une entrée « école » différenciée de l'entrée « ALAE » pour des raisons de responsabilité et de surveillance de mouvement des personnes à l'intérieur de l'école. L'école ne souhaite pas multiplier les entrées, pouvant engager les retardataires à manifester leur mécontentement parce que le deuxième portail « ALAE » ne serait pas ouvert après 9:00. Or, il est physiquement impossible pour la directrice d'être à deux côtés opposés en même

temps. Les familles peuvent déposer leur enfant à l'école élémentaire à partir de 8:50, heure d'ouverture du portail de l'école élémentaire, puis de déposer leur enfant à l'école maternelle. D'après elle, les horaires d'accueil des écoles ne pourraient être modifiés en cours d'année.

D'après les parents d'élèves, cette organisation serait assez difficile lorsqu'on est en voiture.

M. Bianco, Directeur Général des Services : Pour des raisons techniques, les paramétrages des différents logiciels gérant les services périscolaires (et par là même, leur facturation) ne peuvent être modifiés en cours d'année, c'est une opération coûteuse en temps.

- **Possibilité d'aménagement d'un chemin piétonnier le long des terrains de tennis**

Les Parents : Demande d'aménagement du chemin piétonnier pour éviter les excès d'eau sous forme de grosses flaques.

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires : Les travaux ont été repris, il ne doit plus y avoir de mares. Elle note la demande de taille des haies.

- **Présentation des projets d'agrandissement de l'école**

M. Fourquier, maire adjoint chargé des Projets, de l'Aménagement et des Travaux :

Comme évoqué lors de la réunion en juin réunissant les parents d'élèves élus et les enseignantes, la Municipalité s'oriente vers une solution à partir de modules. Elle a eu l'occasion dernièrement d'en récupérer quelques uns. Elle s'adjoindra les services d'un architecte pour un aménagement intérieur et une implantation potentiellement organisée sur le terrain herbeux en prolongation du préfabriqué servant de quinzième classe, cet espace étant peu utilisé et la cour spacieuse.

La directrice : Tout l'espace est utilisé, sauf en cas de terrain détrempé. L'école a mis en place depuis l'an dernier pour 14 classes une organisation de deux services de récréations le matin en raison du nombre d'enfants, organisation non reprise l'après-midi car la plage horaire n'est que de 2:15 de cours.

Mme Lavigne, enseignante : L'école se pose des questions sur l'évolution future, avec des déplacements des classes de l'ancien bâtiment vers le nouveau site et l'organisation spatiale des sanitaires pour les petits et des points d'eau nécessaires.

Mme Mouchet, maire adjointe aux affaires scolaires : la Municipalité a proposé quatre dates en novembre à monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale pour une réunion de concertation. Elle invitera les parents d'élèves et l'équipe enseignante.

En raison de la durée de la réunion, le conseil d'école est clôturé à 20:45.

Points non abordés

- **Modalités pour le goûter des enfants**
- **Investissements de la Municipalité sur l'école**

Equipement de l'école en matériel de vidéo projection par la Municipalité

Ce compte-rendu validé par

la secrétaire de séance
Madame Poirier

La présidente du conseil
Madame Guibert

Informations sur les points non abordés

- **Modalités pour le goûter des enfants**

Par M.Tillier, Responsable du secteur Enfance & Jeunesse : Le goûter des enfants - dans le cadre des accueils péri et extrascolaires - est fourni par la famille depuis la rentrée scolaire 2016. Ce nouveau fonctionnement facilite le déroulement des ALAE - et notamment des « Ateliers » - en

permettant la prise du goûter sur les différents lieux d'activités (gain de temps consacré à la conduite des projets).

- **Investissements de la Municipalité sur l'école**

Par Dominique Guibert, directrice

- Equipement de l'école en matériel de vidéo projection par la Municipalité

Comme communiqué lors du 3^e conseil d'école du 2 juin 2016 dans le budget Investissement alloué à l'école élémentaire, la Municipalité a équipé l'école de deux vidéo projecteurs mobiles avec deux ordinateurs portables reconditionnés.

Suite à une consultation de l'équipe sur ses besoins dans ce domaine-là, elle équipera l'école sur un autre budget municipal de deux autres vidéo projecteurs mobiles et leur ordinateur portable.

L'école élémentaire disposera cette année de 5 vidéo projecteurs et de 4 ordinateurs portables adjoints à ces vidéo projecteurs.